

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

### **ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2025-DPRSDT-142 POUR ERREUR MATERIELLE**

**Objet : Signature d'un devis pour la commande de 5 racks de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Vu** l'appel à projets du Conseil Départemental du Cantal – Fonds Cantal Innovation – pour le projet d'acquisition de matériel pour vélos à assistance électrique et réalisation de travaux préalables ;

**Considérant** la nécessité d'installer des bornes de recharges pour vélos à assistance électrique sur l'ensemble du territoire dans le cadre du Plan Vélo de Hautes Terres Communauté ;

**Considérant** que le modèle de bornes est précisé dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Départemental du Cantal ;

**Considérant** la proposition de la SAS ALTINNOVA ;

**Considérant** que le modèle de bornes de la SAS ALTINNOVA correspond au modèle de bornes précisé dans l'appel à projets du Conseil Départemental ;

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2025 opération n°193 équipements mobilité, chapitre 21 – Immobilisations corporelles, article 2158 – Autres installations matériels et outillages techniques ;

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure et signer un devis avec l'entreprise SAS ALTINNOVA, située 1 rue des Noues 42160 BONSON, pour la commande de 5 racks de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique pour un montant HT de 8 380 € soit 10 056 € TTC ;

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 3 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

